



Liminaire CGT

2ème partie

CTSCR 15 avril 2021

L'organisation et le déroulement dans le temps, de la réorganisation de l'informatique - maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre -des services centraux de la DGFIP, a mis en difficulté les agents.

L'organigramme des structures réorganisées, non nominatif, ne leur a, en effet, été présenté qu'après la date limite des mutations, empêchant tout choix en pleine connaissance de leur situation.

Dans la même période ils étaient dans la plus grande incertitude sur le dit « Nouveau réseau de proximité » qui consiste à éloigner les fonctionnaires des finances publiques des usagers en supprimant des sites.

Dans le même temps ils étaient dans les plus grandes inquiétudes sur la santé de leurs proches et la leur.

Après une **fusion-absorption** il y a dans un premier temps réorganisation des structures internes, puis recherche de doublons et enfin suppressions de poste.

Nous n'en sommes qu'à la première étape, les agents étant presque tous relogés.

Presque tous, puisqu'on a demandé à certains, fin janvier, de faire une demande de mutation en leur indiquant qu'ils avaient... un délai de grâce... jusqu'au 17 février.

La CGT attire l'attention sur le suivi des difficultés qui surviendront pour des cas individuels ou dans des équipes, du fait des réorganisations ou du fait de la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail.

En particulier du fait de morcellement d'équipes dans plusieurs structures, d'équipe dans lesquelles des départs ne sont pas remplacés, d'équipes en sous-effectifs.

La CGT alerte sur les conséquences de la banalisation des postes dans les équipes regroupées MOA et MOE. Elle souhaite savoir quels vont être ses effets sur les recrutements d'informaticiens dans les prochaines années ?

La CGT alerte sur la situation de certaines équipes mixtes MOA MOE dont le responsable non informaticien, demande la présence d'un chef de projet informaticien.